

CD/PV.58
12 février 1980
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQUANTE-HUITIEME SEANCE
tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 12 février 1980, à 15 h 30.

Président : M. D.S. McPHAIL (Canada)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. A. BENYAHIA M. N. TERKI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFEIFFER M. N. KLINGLER
<u>Argentine</u> :	M. A. DUMONT Mlle N. FREYRE PENABAD
<u>Australie</u> :	Sir James PLIMSOLL M. A. BEHM Mme M. WICKES
<u>Belgique</u> :	M. J.-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U SAW HLAING U NCWE WIN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV M. S. STAIKOV M. B. GRINBERG M. I. SOTIROV M. P. POPCHEV M. K. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. D.S. McPHAIL M. G.A.H. PEARSON
<u>Chine</u> :	M. YU PEI-WIN M. LIANG YU-FAN M. YANG HU-SHAN M. LUO REN-SHI
<u>Cuba</u> :	M. L.A. BARRERA CAÑIZO M. A. JIMENEZ GONZALEZ
<u>Egypte</u> :	M. M. EL-BARADEI M. N. FAHMY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Etats-Unis d'Amérique : M. A.S. FISHER
H. A. AKALOVSKY
M. M. SANCHES
M. P. SALGADO
M. J. CALVERY

Ethiopie : M. F. YOHANNES

France : M. M. COUTHURES

Hongrie : M. I. KÖMIVES
M. C. GYÖRFFY
M. A. LAKATOS

Inde : M. S. SARAN

Indonésie : M. S. DARUSMAN
M. I.M. DAMANIK

Iran : M. D. AMERI

Italie : M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO
M. M. MORENO
M. C. FRATESCHI
M. F. de LUCA

Japon : M. Y. OKAWA
M. T. NONOYAMA
M. R. ISHII
M. M. MIYATA

Kenya : M. G.N. MUNIU

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCÍA ROBLES
M. M.A. CACERES

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG

Nigéria : M. O. ADENIJI
M. T.O. OLUMOKO

PRÉSENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Pakistan</u> :	M. A.A. HASHMI
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. J. AURICH MONTERO
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. H. PAĆ M. J. CIAŁOWICZ M. S. KONIK
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. M. GRACZYNSKI M. KAULFUSS
<u>Roumanie</u> :	M. C. ENE M. O. IONESCU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. N.H. MARSHALL
<u>Sri Lanka</u> :	M. I.B. FONSEKA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. B. SKALA M. L. NORBERG M. S. STRÖMBÄCK Mme G. JÖNANG
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. P. LUKES M. E. ZAPOTOCKY M. J. JIRUSEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. Y. NAZARKINE M. V.I. OUSTINOV
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT Mme R. MUGICA de ADAMES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Yougoslavie :

M. D. DJOKIĆ
M. M. MIHAJLOVIĆ

Zaïre :

M. KALONJI TSHIKALA KAKWAKA

Secrétaire du Comité du désarmement
et Représentant personnel du
Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

M. PEARSON (Canada) (traduit de l'anglais) : Le Canada continue de penser que les négociations sur le désarmement doivent être résolument poursuivies et que le Comité du désarmement doit jouer un rôle central dans les négociations multilatérales. Rien de ce qui s'est produit depuis la première session du Comité en 1979 n'empêche que les dépenses militaires mondiales continuent de s'accroître, que l'on continue de concevoir et de fabriquer des armes nouvelles et plus perfectionnées et que la menace de la guerre nucléaire soit toujours présente. Les négociations menées hors du Comité doivent être aussi poursuivies, à notre avis, toutes les fois qu'il y a intérêt mutuel à réduire le niveau des armements en préservant un niveau de sécurité égal. C'est à notre avis une question de principe que les Etats intéressés doivent tenir le Comité au courant de ces négociations.

Le Canada estime aussi que les négociations sur le désarmement n'aboutiront que s'il existe un certain degré de confiance entre les Etats intéressés. Les actes d'agression ou d'intervention dans les affaires d'autres Etats minent cette confiance et rendent ainsi plus difficile la réalisation d'accords sur la limitation des armements et le désarmement. Une fois de plus, il nous est rappelé que ce processus ne saurait être dissocié de la politique entre nations et en particulier de la politique entre les nations auxquelles incombent des responsabilités spéciales en matière de limitation et de réduction des armements. Si des accords ne semblent pas garantir une sécurité égale, ils ne seront pas conclus. Pour établir des relations de confiance, il faut vérifier correctement les capacités, mais aussi discerner les intentions d'une manière appropriée. C'est l'utilisation des capacités militaires à des fins agressives plus que leur existence qui affaiblit la confiance, élément essentiel du succès des négociations sur le désarmement.

Il est manifeste que la confiance a été ébranlée par les événements survenus récemment en Afghanistan. Le fait que le Traité concernant la limitation des armes stratégiques offensives ne soit pas entré en vigueur en témoigne. Mon gouvernement accueille néanmoins avec satisfaction certaines données qui indiquent que les Etats-Unis et l'URSS se conformeront aux dispositions du Traité jusqu'à ce que des mesures décisives puissent être prises pour qu'il entre en vigueur.

Nous espérons aussi que les négociations sur la limitation des armes nucléaires tactiques en Europe seront bientôt engagées. Nous n'acceptons pas l'opinion exprimée ici par certaines délégations selon laquelle la décision de l'OTAN de moderniser ses forces nucléaires tactiques ôterait toute base à ces négociations.

(M. Pearson, Canada)

Le communiqué des ministres de l'OTAN du 12 décembre 1979 contient une franche invitation à négocier sur ces questions. Si l'on estimait sérieusement que la décision d'une partie ou de l'autre de moderniser ses forces militaires rend impossible l'ouverture de négociations sur la limitation des armements, ces négociations ne seraient jamais engagées. Tel n'a pas été le cas par le passé, et tel ne l'est pas non plus aujourd'hui. Les ministres de l'OTAN ont indiqué qu'ils étaient prêts à négocier, bien que l'Union soviétique ait entrepris un renforcement qualitatif et quantitatif de ses forces nucléaires tactiques. L'OTAN ne recherche pas la supériorité. L'historique de la limitation des armements, montre que c'est lorsque les négociations s'engagent à partir de positions d'égalité relative que les chances de succès sont les meilleures. Le fait que les capacités militaires s'accroissent constamment est une raison de plus de mettre en oeuvre des arrangements concertés visant à limiter et réduire ces capacités.

Passons maintenant à la question de notre ordre du jour. Mon gouvernement estime que les six points de l'ordre du jour de l'an dernier devraient de nouveau être examinés, et qu'il faudrait y ajouter un point concernant un programme détaillé de désarmement.

Nous nous félicitons de la reprise des négociations trilatérales sur l'interdiction des essais nucléaires et nous estimons que le Comité devrait procéder à un échange de vues sur cette question dans la première partie de ses travaux. Il est exact que ces échanges de vues deviennent fastidieux en l'absence d'un texte pouvant servir de base à nos travaux. Mais le fait que tous les Etats dotés d'armes nucléaires soient réunis aujourd'hui autour de cette table est à lui seul un motif suffisant de revenir sur cette question.

Nous espérons que les trois puissances parties aux négociations fourniront au Comité un rapport de fond après la fin des entretiens actuels et que ce rapport, avec celui du Groupe d'experts sismologues et le rapport sur l'interdiction des essais nucléaires, demandé par l'Assemblée à sa trente-quatrième session, permettront au Comité d'avoir un deuxième échange de vues, plus fructueux, avant la fin de la première partie de sa session en avril.

Nous envisageons de façon quelque peu différente le rôle du Comité de désarmement dans le processus de négociation d'un traité sur les armes chimiques. L'an dernier nous avons appuyé la création d'un groupe spécial et suggéré qu'il pourrait commencer par examiner les éléments d'accord qui se sont dégagés jusqu'ici au cours des discussions bilatérales. Nous n'avons pu nous entendre

(M. Pearson, Canada)

sur la création d'un tel groupe, mais un débat utile, résumé dans le document présenté par la France, l'Italie et les Pays-Bas, le 13 août 1979 (CD/52), s'est déroulé au Comité. Un traité d'interdiction des armes chimiques imposerait aux Etats parties d'importantes obligations, notamment dans ses dispositions en matière de vérification. Il importe donc que le Comité s'efforce de parvenir à un accord sur le mandat d'un groupe spécial, compte tenu de ce qui précède. Les réponses à l'utile questionnaire distribué par notre collègue des Pays-Bas l'an dernier paraissent indiquer qu'il existe de nombreux points d'entente générale sur les types de vérification requis, mais aussi qu'il en reste beaucoup à éclaircir. Nous pensons qu'un groupe de travail devrait au moins voir s'il existe un consensus sur les principaux éléments d'une convention. L'existence d'un cadre convenu faciliterait la poursuite de nos travaux.

La question des garanties de sécurité à offrir par les Etats dotés d'armes nucléaires mérite aussi qu'on lui accorde une haute priorité. Le fait que l'Assemblée générale des Nations Unies ait adopté trois résolutions distinctes à sa trente-quatrième session afin de mieux garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires et qu'aucune de ces résolutions n'ait été appuyée par la totalité des Etats dotés d'armes nucléaires, prouve assez l'urgence de la question et le fait que les opinions à son sujet sont partagées. Tout progrès réalisé contribuerait pourtant à ce que les pays dotés d'armes nucléaires s'acquittent des obligations qu'ils assument aux termes du Traité sur la non-prolifération. Les perspectives d'accord à bref délai sur des mesures concrètes de désarmement nucléaire sont plutôt encore moins bonnes qu'il y a un an. La conclusion d'arrangements internationaux acceptables pour renforcer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires offrirait une modeste compensation, ce qui ne signifie aucunement une solution de rechange, à cette absence de mesures concrètes dans le sens du désarmement nucléaire.

Ma délégation n'a pas d'idée préconçue quant à la nature des arrangements internationaux qui permettraient de progresser vers cet objectif. Nous pensons en tout cas que ces arrangements devraient comporter une définition de "l'Etat non doté d'armes nucléaires" satisfaisante pour tous les intéressés, y compris le Canada. Cette définition, une fois acceptée, devrait être reconnue sous une forme ou sous une autre, de même que l'assurance contre toute attaque, par le truchement d'une convention ou d'un autre instrument international à caractère moins formel.

(M. Pearson, Canada)

Il nous paraît douteux, eu égard aux vues déjà exprimées devant le Comité, qu'une garantie conjointe offerte par les Etats dotés d'armes nucléaires puisse être fournie, ni qu'elle soit en tout cas souhaitable si elle risque d'affaiblir les assurances déjà données.

Passant au quatrième point, que l'Assemblée a qualifié de prioritaire, celui du désarmement nucléaire, ma délégation note que deux Etats dotés d'armes nucléaires ont voté contre la résolution 34/83 J sur cette question et qu'un autre n'a pas participé au vote. Ce résultat confirme ce que nous avaient déjà appris nos débats de l'an dernier, à savoir l'absence totale d'accord entre les Etats directement intéressés sur la façon de mener les négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires. Dans cette situation, la création d'un groupe de travail ne saurait être d'aucune utilité. Ma délégation pense qu'il serait au contraire plus profitable de consacrer, comme l'an dernier, un certain nombre de réunions officieuses à cette question. Ces réunions pourraient aussi permettre d'examiner les divers points de vue sur le non-recours aux armes nucléaires et l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armements, deux questions soumises au Comité conformément aux recommandations faites par l'Assemblée générale.

La négociation d'une convention multilatérale sur les armes radiologiques est souhaitable parce qu'elle paraît réalisable. Ces armes ne constituent pas une menace pour notre sécurité dans le même sens que les armes nucléaires ou les armes chimiques. Mais depuis longtemps nous soutenons, avec d'autres pays, que la mise au point de nouvelles armes de destruction massive doit être arrêtée avant même leur mise en fabrication. Par ailleurs, le Comité du désarmement n'aurait guère lieu de s'enorgueillir de ses efforts s'il ne négociait pas ce qui est négociable et s'il préférerait débattre de ce qui ne l'est pas.

Nous appuierons aussi la création d'un groupe de travail à un stade ultérieur de nos travaux consacrés au programme détaillé de désarmement. Un tel programme aurait l'avantage d'établir un lien entre les diverses mesures partielles de désarmement, et entre ces mesures et les accords de sécurité plus larges qui devront être conclus si l'on veut que le désarmement conduise, étape par étape, à un monde plus sûr et plus respectueux du droit. Le Comité devra tôt ou tard entreprendre

(M. Pearson, Canada)

l'étude de tous les points inscrits à son ordre du jour permanent. Jusqu'ici, nous n'avons examiné que les trois premiers dont il ne faut d'ailleurs pas minimiser l'importance. Le programme détaillé de désarmement figure en queue de liste des dix domaines d'activités convenus il y a un an. Mais ce programme recouvre en fait tous les autres secteurs d'activité. Si nous en entreprenons prochainement l'examen, cela signifie que nous devons nous attaquer aux rapports entre les désarmements nucléaire et non nucléaire, qui sont au coeur du problème du désarmement général et complet.

M. DARUSMAN (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Ma délégation prenant la parole pour la première fois, je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir accepter mes vives félicitations en tant que chef de la délégation canadienne et Président du Comité pour le mois de février. Je saisis aussi l'occasion pour remercier le Président sortant, l'Ambassadeur U Hlaing, de Birmanie, pour la façon dont il a dirigé les débats le mois dernier et pour la sagesse dont il a fait preuve pendant nos dernières délibérations.

Je tiens aussi à adresser la bienvenue aux représentants de l'Algérie, de la Belgique, de la Hongrie, du Japon et du Zaïre.

C'est maintenant la deuxième année que le Comité du désarmement, unique organe multilatéral de négociation, recherche les moyens de parvenir à des accords susceptibles de déboucher sur un désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

Au moment où nous commençons nos travaux, ma délégation note avec satisfaction que la Chine a décidé de participer aux travaux du Comité. Nous nous en félicitons, et nous comptons sur sa contribution constructive. La participation au Comité du désarmement de tous les Etats membres permanents du Conseil de sécurité est une condition sine qua non pour aboutir à des résultats significatifs, surtout dans le domaine nucléaire.

Il est normal d'attendre de ces pays, qui bénéficient de privilèges en leur qualité de membres permanents du Conseil de sécurité, qu'ils acceptent d'assumer individuellement et collectivement des responsabilités plus grandes que les autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies dans les efforts que nous déployons ensemble pour maintenir et renforcer la paix et la sécurité internationales.

Lorsque le Comité a entrepris ses activités l'an dernier, tous ses membres espéraient qu'il serait possible de conclure des accords sur certaines mesures

(M. Darusman, Indonésie)

concrètes de désarmement, parce qu'ils pensaient que la situation internationale était favorable à de tels efforts. Ces espoirs ne se sont pas matérialisés.

L'évolution récente de la situation internationale a plongé dans la perplexité, sinon dans la tristesse, tous ceux d'entre nous qui étaient prêts à fonder un minimum d'espoirs sur la préservation de la détente, aussi fragile fût-elle. Les premières informations communiquées ont tout d'abord suscité des réactions de choc, d'incrédulité et d'indignation. Du point de vue émotionnel, il serait donc compréhensible que les atteintes à la crédibilité et l'extrême déception se traduisent par des réactions moins constructives, par exemple par l'abandon des tentatives visant à enrayer la désintégration de la morale politique et par le fait de ne plus voir dans la recherche du désarmement qu'un exercice totalement vain. Pourtant, on s'est rendu compte que toute solution autre que les efforts humanitaires tels que le désarmement serait trop terrifiante pour l'humanité, et en définitive qu'il n'y avait d'autre choix que de poursuivre la tâche confiée au Comité, en dépit de tous les échecs et de toutes les frustrations. Et compte tenu des incertitudes que suscite le comportement politique de nations vivant en permanence dans des conditions de méfiance mutuelle, dans une atmosphère lourde de menaces d'explosions soudaines de violence armée, le Comité doit plus que jamais redoubler d'efforts pour s'acquitter de sa tâche.

C'est pourquoi ma délégation, tout comme d'autres membres du Comité, en particulier le Groupe des 21, demande instamment aux Etats militairement importants de faire des efforts particuliers pour éviter que la situation internationale actuelle ne se détériore davantage. En ce moment critique, il est urgent que ces Etats démontrent leur volonté politique, et ceci dans toutes les instances internationales et dans les négociations bilatérales, trilatérales et multilatérales. Au Comité du désarmement, ils pourraient en fournir la preuve en se montrant prêts à entamer des négociations sur les éléments concrets de certaines mesures de désarmement qui font l'objet de discussions depuis de nombreuses années.

Dans cette première déclaration en début de session, ma délégation voudrait se limiter à quelques observations d'ordre général. Elle estime que les négociations sur l'interdiction complète des essais nucléaires devraient se poursuivre d'urgence dans le cadre du Comité. La progression dans ce domaine est essentielle au succès des efforts pour éviter la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires, et contribuera à mettre un terme à la course aux armements. Nous sommes préoccupés par le retard avec lequel on s'attaque à cette question. L'interdiction complète des essais devrait être de durée indéfinie, absolument générale et sans échappatoire, et comporter des mesures appropriées pour que toutes les parties puissent participer de façon utile au processus de vérification.

(M. Darusman, Indonésie)

Nous estimons nécessaire de rappeler que le Comité a un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques. L'interdiction de ces armes serait une réalisation importante à l'actif du Comité. Nous espérons donc que les discussions pourront être poursuivies, sur la base non seulement du rapport commun américano-soviétique, mais aussi d'autres propositions déjà présentées ou qui pourraient l'être lors des futures négociations du Comité.

Un groupe de travail, dont nous souhaitons la création, pourrait examiner les incidences de ce problème et donc en faciliter la solution.

La nécessité de conclure une convention internationale pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires est depuis longtemps évidente, si l'on veut calmer les inquiétudes légitimes de tous les Etats soucieux d'assurer leur sécurité. Ces inquiétudes sont même accrues par le fait que la course aux armements nucléaires se poursuit et par la menace que font peser sur le genre humain les possibilités d'utilisation d'armes nucléaires. On ne saurait trop insister sur l'importance qu'il faut accorder à la sauvegarde de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des Etats non dotés d'armes nucléaires. La conclusion d'une convention internationale en ce domaine serait aussi une contribution importante aux efforts déployés pour éviter la dissémination des armes nucléaires. On peut espérer que la création d'un groupe de travail à cette fin permettra au Comité de parvenir à une solution concertée.

Nous constatons avec satisfaction que des progrès importants ont été obtenus en ce qui concerne une autre catégorie d'armes, à savoir les armes radiologiques. Ma délégation est heureuse de noter que l'on dispose déjà des éléments d'un projet de traité les interdisant. Leurs effets destructeurs sont depuis longtemps reconnus, de même que les risques potentiels que présente l'utilisation de matières radioactives.

Parmi les autres questions prioritaires auxquelles nous devons nous intéresser à un stade approprié figurent celles concernant le non-recours aux armes nucléaires et la prévention de la guerre nucléaire, l'arrêt et l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement et le programme détaillé de désarmement.

Plusieurs délégations ont parlé du désarmement général et complet dans la mesure où il concerne leur région respective. Pour compléter le tableau, je pourrais peut-être dire quelques mots de la situation en Asie du Sud-Est, où la

(M. Darusman, Indonésie)

nécessité d'éliminer l'escalade du danger de guerre est tout aussi grande, aucune solution n'ayant été trouvée jusqu'ici pour atténuer la confrontation politique et militaire en Indochine. En dépit de la prédominance des aspects militaires des conflits en cours dans cette zone, les efforts visant à leur trouver des solutions pacifiques se poursuivent, grâce à des contacts et des dialogues entre les parties intéressées. L'ANASE (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, réunissant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande) a contribué de façon positive à la recherche de moyens non militaires permettant de mettre fin aux tensions existantes. A l'instar des activités de désarmement déployées ailleurs, la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité dans la région figure parmi ses objectifs. A sa session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a pris note de cette initiative, dont fait état son Document final.

Nous espérons que des négociations sur les questions précédemment évoquées pourront être menées sur la base de l'égalité et seront consacrées à des questions concrètes présentant une importance particulière. Nous sommes déterminés à poursuivre la recherche de moyens efficaces pour arrêter la course des armements, accélérer les négociations et mettre au point de nouvelles mesures concrètes de désarmement. Le Comité devrait ainsi pouvoir informer l'Assemblée générale à sa prochaine session que des résultats concrets ont été obtenus, prouvant ainsi notre volonté politique et notre esprit de coopération.

Sir James PLIMSOLL (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai fait distribuer un document sur les armes chimiques, auquel le secrétariat a attribué la cote CD/59. La délégation australienne a proposé l'année dernière la tenue de réunions auxquelles participeraient des membres du Comité et des experts en matière d'armes techniques venant de diverses délégations. J'ai repris cette idée dans mon intervention au début du débat général. Nous avons eu des consultations à ce sujet, l'année dernière et au cours de la session actuelle, avec certaines des délégations ici présentes, et nous avons constaté que cette proposition avait reçu une large approbation. Toutefois, certaines délégations ont demandé que, après ces consultations, nous leur exposions d'une façon plus précise ce que nous avons en vue, compte tenu des opinions exprimées par d'autres délégations. C'est ce que nous avons fait dans le document CD/59.

(Sir James Plimsoll, Australie)

Notre proposition a pour objet de permettre aux délégations - c'est-à-dire aux représentants et à leurs collaborateurs - de se rendre mieux compte du côté technique que présentent quelques-uns des problèmes concernant les armes chimiques. Il se peut que certaines délégations aient leurs propres experts, et d'autres non; certaines peuvent avoir des experts pour tels aspects particuliers des armes chimiques, mais non pour tels autres aspects. En tout état de cause, je crois utile que les experts engagent un dialogue devant le Comité et, le cas échéant, répondent aux questions des membres du Comité et discutent avec eux, afin que tous les divers aspects de nos travaux sur les armes chimiques, avec toute la complexité et toutes les incidences qu'ils comportent, puissent faire l'objet d'un large échange de vues, et finalement de négociations. Tel est le sens de notre proposition. Je tiens à bien préciser qu'il ne s'agit pas là de créer un groupe de travail, ni tel autre organe qui pourrait en tenir lieu. Il s'agit de faciliter les discussions que tiendront les membres du Comité en séance plénière, dans des réunions officieuses ou dans des groupes de travail. Cette proposition est destinée à aider chacun de nous à tirer pleinement parti de la présence à Genève, pendant un certain temps, des experts de plusieurs délégations appartenant à tous les groupes politiques et géographiques représentés au sein du Comité.

La délégation australienne, comme je l'ai dit, a consulté de nombreuses délégations. Nous nous sommes efforcés de tenir compte dans notre document des avis qui nous ont été donnés. Je crois le moment venu de demander au Président et au Secrétaire du Comité de prendre l'affaire en main. J'estime qu'il leur appartient maintenant, sur la base de notre proposition et si le Comité n'y voit pas d'objections, de prendre les dispositions nécessaires pour organiser des réunions officieuses du genre que nous envisageons. Il s'agit de prendre des décisions - que le Président et le Secrétaire devront préparer d'entente avec les membres du Comité - portant sur la date des réunions, sur les questions qui y seront examinées et sur le genre d'experts que les divers pays membres du Comité pourront fournir. Dans le document CD/59, nous avons proposé six thèmes de discussion, mais il pourrait y en avoir d'autres. Il ne s'agit là que d'une liste indicative. Il peut y avoir d'autres questions à examiner, et des questions différentes. Certaines de ces questions exigeront peut-être la présence de plusieurs experts venant de plusieurs pays. Je suggère que le Président et le Secrétaire en décident. C'est donc pour montrer au Comité d'une façon plus précise ce que nous avons en vue, après les consultations auxquelles nous avons procédé, que nous avons fait distribuer le document CD/59.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Australie; je suis certain que les membres du Comité trouveront très utile le document CD/59 qui a été distribué, et je crois qu'ils désireront avoir la possibilité d'étudier les propositions qu'il contient, peut-être même de demander des instructions à leurs gouvernements. Il me semble toutefois que la meilleure procédure à suivre, si le Comité est d'accord, serait d'adopter d'abord l'ordre du jour et le programme de travail. Immédiatement après, au cours d'une réunion officieuse consacrée à l'examen du calendrier de nos travaux, le Comité déciderait de la suite à donner à la proposition australienne, si le Comité désire y donner suite. Entre-temps, comme le représentant de l'Australie l'a suggéré, les membres du Comité pourraient en fait réfléchir aux dates et aux questions à retenir, ainsi qu'au genre d'experts dont le concours serait nécessaire ou souhaitable. Le Président serait disposé aussi à consulter les délégations afin de connaître leurs réactions et de pouvoir tenir compte éventuellement de nouveaux avis lors de l'examen de ce point. Je crois que c'est probablement là, pour la Présidence, le meilleur moyen de répondre à la demande de la délégation australienne, car je pense que le Comité lui-même n'est pas encore prêt à prendre une décision. Au lieu de cela, nous pourrions tous obtenir les avis dont nous avons besoin et envisager la tenue d'une réunion officieuse à ce sujet la semaine prochaine, si nous arrivons à adopter comme nous l'espérons l'ordre du jour et le programme de travail. A ce moment-là, nous pourrions prendre une décision. Cette suggestion paraît-elle acceptable à la délégation australienne et aux autres membres du Comité ?

Sir James PLIMSOLL (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, d'une manière générale, je suis d'accord sur ce que vous avez dit, mais je crois que, avant que le Comité prenne la décision que vous avez suggérée, vous voudrez sans doute examiner avec certaines délégations les points que j'ai mentionnés, par exemple la date, les thèmes à discuter et le genre d'experts dont la présence serait souhaitable. En ce qui concerne ce dernier point en particulier, un certain nombre de pays représentés au Comité seraient peut-être disposés à fournir des experts. Je crois toutefois qu'il serait utile que vous-même, Monsieur le Président, et le Secrétaire du Comité, vous vous chargiez d'une partie de ce travail exploratoire avant que le Comité prenne une décision définitive.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : S'il n'y a pas d'objection, nous serons certainement très heureux, M. l'Ambassadeur Jaipal et moi-même, de nous considérer comme chargé par vous de préparer une décision par la voie de consultations afin que, dès le début de la réunion officielle à laquelle la question serait examinée, nous puissions présenter une synthèse des avis que nous aurons recueillis. Je dois dire que nous ferons de notre mieux pour consulter les délégations intéressées, mais que nous comptons sur les 40 membres du Comité eux-mêmes pour nous faire savoir qu'ils ont des avis à nous donner. Il y a là une communication à établir dans les deux sens. Nous ferons donc de notre mieux pour entreprendre ces consultations, mais nous demandons instamment aux délégations de veiller à nous faire connaître leurs vues au cours des cinq prochains jours de travail. Je crois que c'est la première chose à faire. Nous aurons ensuite à décider à quelle date précise nous aborderons ce problème dans une réunion officielle.

Y a-t-il d'autres observations à ce sujet ?

M. ADENIJI (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Puisque vous avez dit que la question sera examinée plus tard, ma délégation se réserve bien entendu de présenter éventuellement des observations sur le fond. Je viens de m'apercevoir que, dans le document CD/59, une délégation est citée comme ayant obligeamment offert d'organiser une présentation de matériel de protection contre les armes chimiques au cours du séminaire. Peut-être une autre délégation se montrera-t-elle disposée, lors de vos consultations, à compléter cette présentation par une autre, portant sur les armes chimiques elles-mêmes.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Je suis sûr que le Comité est prêt à accueillir toutes suggestions.

Pouvons-nous nous en tenir là au sujet de la proposition australienne ? La Présidence consultera les membres du Comité et attend d'eux qu'ils prennent contact avec elle afin que, après l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail qui devrait intervenir en principe dans un délai relativement court, nous puissions examiner au cours d'une réunion officielle les moyens de donner suite à la proposition australienne.

D'autres délégations désirent-elles prendre la parole ? Avant de lever la séance plénière, je rappelle que le Comité tiendra une réunion officielle afin de poursuivre l'examen de l'ordre du jour provisoire et du programme de travail. La liste des orateurs inscrits étant longue, je voudrais proposer que la prochaine séance plénière ait lieu jeudi matin, 14 février, à 10 heures. La séance plénière suivante, dans l'après-midi, commencerait à 15 heures.

La séance est levée à 16 h 25.